



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT  
D'EXPLOITATION DE TROIS  
REPRÉSENTATIONS DU SPECTACLE "LES  
CONTES DU VIOLON VOYAGEUR" PAR  
L'ASSOCIATION PETITS CONCERTS ENTRE  
AMIS DANS LES BIBLIOTHEQUES SUD, EST ET  
OUEST**

**DÉCISION N° DM-24-271  
EN DATE DU 13 AOUT 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2024-2025,

**CONSIDÉRANT** la proposition de spectacle de l'association Petits concerts entre amis représentée par Monsieur Jean-Pierre Vrai, en sa qualité de Président, dont le siège social est situé au 7, sente des Cornettes – 93310 LE PRE ST GERVAIS, le samedi 9 novembre 2024 à la Bibliothèque Sud et le samedi 23 novembre 2024 aux Bibliothèques EST et OUEST, dont le coût est fixé à mille deux cents euros (1 200,00€ T.T.C.) les 3 représentations ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Petits concerts entre amis représentée par Monsieur Jean-Pierre Vrai, en sa qualité de Président, dont le siège social est situé au 7, sente des Cornettes – 93310 LE PRE ST GERVAIS, un contrat de cession du droit d'exploitation de trois représentations du spectacle intitulé «Les contes du violon voyageur», le samedi 9 novembre 2024 à la Bibliothèque Sud et le samedi 23 novembre 2024 aux Bibliothèques EST et OUEST, dont le coût est fixé à mille deux cents euros (1 200,00€ T.T.C.) les 3 représentations ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240813-lmc1H12308H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 13/08/2024  
Date de Publication : 13/08/2024